



PREAVIS NO 04/2024

Du 27 août 2024

CONCERNANT

**DEMANDE DE CREDIT TTC DE CHF 250'000.00 POUR L'ACHAT D'UN
VEHICULE EQUIPE POUR LE DENEIGEMENT POUR LA VOIRIE**

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commune de Puidoux, d'une superficie de 3'814 hectares, compte 110 kilomètres de routes communales.

L'entretien de ces chaussées, dont le déneigement, incombe de ce fait à notre voirie communale.

Durant de nombreuses années et ce jusqu'à la saison hivernale 2021-2022, une partie du déneigement du territoire communal était assurée par la société CGC SA, qui a mis un terme au contrat en raison de sa cessation d'activité.

Le mandat a été repris par la société Mocellin Transports Sàrl en 2021-2022, déjà en possession d'un mandat de déneigement, jusqu'à l'annonce de la fin de son activité en 2024.

Les 2 secteurs déneigés par les entreprises susmentionnées sont repris dès la saison 2024-2025 par la voirie communale.

L'achat du véhicule projeté permettrait d'effectuer les tâches suivantes en plus du service hivernal :

- Transports divers
- Traitement des mauvaises herbes
- Arrosage (avec la citerne)
- Lavage
- Travaux liés à la fauche

De plus, par son acquisition, les travaux liés au déneigement pourront être mieux répartis et absorbés par les collaborateurs de la voirie et permettra une meilleure autonomie du service.

2. Description du véhicule

Meili – M 3500 Reto 4x4

Largeur :	1.78 m
Longueur :	4.25 m
Hauteur :	2.15 m
Poids total :	6'400 kg
Charge utile :	3'200 kg
VMax :	45 km/h
CV :	150
Moteur :	Diesel / IVECO
Roues :	4 roues directionnelles
Nombre de places assises :	3
Catégorie de permis :	B (voiture)
Taxe :	Pas de taxe RPLP



3. Situation du parc véhicules

A ce jour, la voirie communale est au bénéfice des véhicules suivants pour exercer ses activités quotidiennes :

- Unimog – Travaux d'été et d'hiver (y.c. déneigement). Nécessite un permis de conduire de catégorie C (camion), dont 4 collaborateurs en sont titulaires
- Mc Cormick (tracteur) – Travaux de fauche (épareuse), service hivernal
- Holder (petit tracteur) – Travaux d'été (arrosage et broyage), service hivernal pour les trottoirs
- Kramer (chargeuse) – Travaux de manutention, service hivernal
- MAN (camionnette) – Transports divers, service hivernal pour la saleuse
- 2x Dacia Dokker – Travaux divers (nettoyage, fauche et nettoyage/curage des grilles, etc.)
- Balayeuse Boschung s3

4. Coûts

Véhicule avec équipement standard	CHF	149'200.00
Equipements supplémentaires (saleuse, crochet, chaînes à neige, éclairage pour l'hiver, etc.)	CHF	63'853.00
Equipement pour le montage de la saleuse	CHF	2'150.00
Lame à neige	CHF	17'990.00
Sous-total	CHF	<u>233'193.00</u>
Rabais 3%	CHF	- 6'995.80
TVA 8.10%	CHF	18'321.95
Total TTC	CHF	244'519.15
Total TCC arrondi	CHF	<u>250'000.00</u>

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité de Puidoux prie le Conseil communal de Puidoux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le Préavis municipal no 04/2024 du 27 août 2024, concernant une demande de crédit TTC de CHF 250'000.00 pour l'achat d'un véhicule équipé pour le déneigement pour la voirie ;
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat d'un véhicule équipé pour le déneigement pour la voirie ;
2. D'octroyer à cet effet un crédit TTC de CHF 250'000.00 ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt ;
4. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Gilléron



La Secrétaire

L. Morerod

Municipal délégué : M. Serge Tettoni